

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 18/06/2015

Présents : MORICHEAU Francis, COMBY Jean Yves, MERCIER Claude, VUAILLAT Joël, SEVESSAND Benjamin, LE METAYER Marie-Anne, PLOCKI Michelle, PONCET Régine, GRENARD Dominique,

Pour la ComCom Haut-Jura Saint-Claude : Pierre GRESSET (Vice président en charge du tourisme) François MERMET (dameur), Severine DUSSOUILLEZ (technicienne).

Excusés : Mr Raphael PERRIN (Président de la CCHJSC) Mr Bernard VUAILLAT (Maire de Chézery Forens)

Absents : GRENARD Michèle

Secrétaire de Séance : SEVESSAND Benjamin

Début de séance à : 20h13

### **1°/ Régime d'utilisation de la route de la Borne au Lion: Position de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude par rapport à ce cas spécifique.**

Lecture est faite par Mr Pierre Gresset d'un courrier du Président de la CCHJSC, en date du 28 mai 2015 ; ce courrier fait état de la demande de la communauté de communes pour l'organisation de ce conseil municipal extraordinaire, sur l'utilisation de la route de la borne au lion.

Puis de son courrier du 17 décembre 2014.

Francis Moricheau fait lecture

- de l'Arrêté municipal n° 23/14 portant interdiction de circulation sur la V.C. n° 07 pour la saison hiver 14/15.
- Du courrier adressé aux riverains fixant les modalités d'utilisation de cette route au cours de l'hiver 14/15, établies suites à la réunion (Commune, riverains, représentants du GET, de la CCHJSC) du 29/10/14.

Mr Gresset fait lecture d'un extrait de la lettre des riverains sur leur demande d'ouverture de la route et de la création d'un itinéraire alternatif pour les pistes de skis de fond.

Pour lui, cette route est « la colonne vertébrale » du domaine skiable, car goudronnée elle permet un damage rapidement ce qui donne une possibilité de ski précieuse en cas de manque de neige.

Suite à ceci, son questionnement est : qui paye ?

Il rappelle quelques chiffres investis sur la commune de La Pesse par la CCHJSC :

- 2011/2012 : 121 000 €
- 2012/2013 : 17 000 €
- 2014 : acquisition terrain muschers
- 2015 : acquisition emprise garage engins de damage, Relais Santé, ...

Soit 620 568 € au profit de la commune de La Pesse, depuis 2012.

Il marque son intérêt net pour le nordique, avec des investissements importants, principalement sur les deux villages portes : La Pesse au sud et Lajoux au nord.

Un tracé « parallèle » représente un investissement de plus de 250 000 € et même si cette variante était pertinente, ce dont les représentants de la ComCom ne sont pas convaincus, la CCHJSC n'a pas les moyens à l'heure actuelle de financer ces travaux.

Il questionne la commune : peut-elle s'engager à financer ces coûts de piste de repli, le déneigement régulier de la voie communale ?

Francis Moricheau fait lecture des travaux estimés par MTC lors de leur étude faite en 2012 pour comparaison avec ce qui a été mis au budget intercommunal.

Pierre Gresset demande d'abord de débattre sur la pertinence de cette variante. Selon lui cette route présente énormément d'atouts au niveau touristique et à la pratique du ski Nordique.

François Mermet propose de créer une piste parallèle, de la cabane « sous les bois » au départ de la piste de la Mya, pour permettre la pratique du ski même lorsque la route est ouverte à la circulation, Ceci pourrait être réalisé dès 2015 si les propriétaires des parcelles concernées donnent leur accord et s'il n'y a pas de contraintes environnementales.

Jean Yves Comby fait état de la situation et de sa complexité. Et pose question au conseil si celui-ci est convaincu de la solution alternative.

Il fait remarquer que le tracé existe et a été validé par les précédents conseils municipaux et communautaires.

Il fait part de l'existence d'une « tension » croissante et récurrente entre les riverains et usagers et qu'il est important de trouver une solution rapide dans l'intérêt de chacun.

Marie-Anne Le Metayer se questionne et a besoin de débattre, car trop d'intérêts se bousculent, intérêt communautaire, personnel, financier, technique ; ce qui rend difficile la prise de décision personnelle.

Claude Mercier ne voit pas d'alternative, interroge sur l'obligation d'ouverture d'une route communale et rejoint l'avis de Marie Anne Le Metayer.

Jean Yves Comby présente un devis de l'entreprise FAMY, datant de mai 2012, pour l'itinéraire alternatif pour la somme de 141 297,68€ HT (168 992,03 TTC)

Francis Moricheau rappelle qu'il y a un certain nombre d'enjeux à prendre en compte :

- Légitimité de cette demande d'ouverture
- Attractivité du territoire par cette route (Borne au Lion)
- Conflits d'usages
- Contraintes environnementales
- Enjeu économique global

Benjamin Sevessand demande quelles sont les pistes les plus fréquentées ; François Mermet lui répond que les 3 pistes vertes et la route de la Borne au Lion sont les plus appréciées par les skieurs.

Suite à ce courrier des riverains, un processus est maintenant engagé et il convient de trouver une solution commune murement réfléchie.

1<sup>ère</sup> étape : faire cette première tranche de travaux sur 400 m d'où l'ouverture d'une enquête de faisabilité. Séverine Dussouillez se charge de contacter le Parc pour les contraintes environnementales. Réponse en septembre si possible.

2<sup>ème</sup> étape : obtenir l'accord des propriétaires.

3<sup>ème</sup> étape : réalisation des travaux pour la saison 15/16.

Pierre Gresset confirme qu'il a bien pris acte de la demande « légitime » des riverains mais qu'il ne peut y apporter de solution à ce jour.

Jean-Yves Comby regrette le manque de motivation de la ComCom face à ce dossier.

Pierre Gresset demande que le conseil municipal, seul interlocuteur auprès de la CCHJSC, se prononce sur la situation de la route de la borne.

Francis Moricheau demande de prendre un peu de temps pour conclure, de se garder un délai de réflexion, mais sans trop tarder pour statuer sur le fonctionnement de la prochaine saison.

**2°/ Autorisation d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN) : avis sur le projet suite à clôture de l'enquête publique :**

Un premier projet a été déposé par Eric BARONE en mai 2011.

Un avis avait été émis favorable en mai 2011, mais le dossier n'avait jamais été mis à la disposition du public.

Donc l'arrêté préfectoral n'avait pas été pris.

Un dossier a été déposé en février 2015, avec une enquête publique, du 11 mai au 11 juin 2015.

Aucune remarque n'a été émise.

Le dossier passera en commission (CDNPS) le 7 Juillet 2015 prochain (Jean-Yves COMBY y participera au titre de la ComCom).

Une délibération est prise pour donner un avis favorable au projet par 8 pour, 1 abstention.

Date du prochain conseil municipal : le vendredi 03 juillet à 19h00  
18h30 pour la photo

Fin de la Séance à 23h05